

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 octobre 2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 16    Votants : 18

Date de la convocation : 12/10/2015

L'an deux mil quinze, le 20 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Roger COLIN, Maire*

Présents : *COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J-P, COUTINHO V, GABRION J-M, LATRAYE E, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, SERVVRANCKX A et VAUTRIN-ROLLOT A.*

*Monsieur Pierre-Antoine RICHARD a été nommé secrétaire.*

*Absentes excusées : Florence FRICOT a donné pouvoir à Sébastien HACH  
Agnès COLIN a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT*

*Absent : Lucien MILLION*

Réuni en séance ordinaire,  
après avoir validé le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2015,  
le Conseil Municipal,

*Entendu l'exposé de M. Yves CATTEY, Agent patrimonial de l'ONF,*

- **VALIDE**, à l'unanimité, le passage de la « Cession » à « l'Affouage » pour la délivrance de bois aux habitants, étant précisé que les modifications ne concernent que les charges incombant à la commune,

- **ENTERINE** de ce fait une modification partielle de la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2015,

*Entendu l'énonciation faite par M. Michel GEORGE, Adjoint délégué à la Forêt*

- **FIXE**, à l'unanimité, la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2016 telle que proposée par l'ONF,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande proposé par la C2VRM pour la fourniture de sel de déneigement et **autorise** le Maire à signer la convention à intervenir,

*M. le Maire ayant exposé à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de reprise des fouilles effectués lors de la rénovation de la Route de Xertigny, la C2VRM a participé à hauteur de 19 999,30 € H.T. et que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 23 septembre, a décidé de solliciter la Commune de Hadol pour le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 000,00 €,*

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours de 5 000 € à la C2VRM et **autorise** le Maire à signer la convention à intervenir,

- **PREND acte** du rapport annuel 2014 sur le Service des Eaux établi par la SIEV,

*Chaque conseiller disposant de la liste des baux de location de terrains communaux à renouveler le 11 novembre prochain,*

*Considérant que chaque agriculteur concerné a sollicité le renouvellement de son bail,*

*Entendu l'énoncé fait par Mme Anne COURTOIS-PAULUS, Adjointe déléguée, de l'acceptation ou non de la clause environnementale,*

- **ACCEPTE**, à l'unanimité, de renouveler, pour 9 années, les baux de location à échéance du 11 novembre 2015 aux exploitants qui en ont formulé la demande,

- **DECIDE de louer** le logement F1 sis Place de la Mairie à Mme Bisval et fixe le loyer mensuel à 300,00 €,

*Concernant la protection sociale complémentaire santé des agents communaux,*

- **OPTE**, à la majorité, pour la « labellisation » qui permet une participation financière de la collectivité sur des contrats individuels labellisés et **fixe** à 10,00 € la participation mensuelle, par agent, quel que soit le statut, à effet du 01.01.2016,

- **DECIDE** de joindre la collectivité à la procédure de mise en concurrence engagée par le CDG 88 pour la passation d'un Contrat d'Assurances des Risques Statutaires.

Informations et questions diverses :

Compte tenu des préconisations du SCOT des Vosges Centrales en matière de préservation des terres agricoles, le Conseil ne souhaite pas céder de terrains communaux sis en zone A du PLU.

Monsieur Michel GEORGEL, Adjoint en charge des Bâtiments et Matériels, informe des achats réalisés ou nécessaires à court terme et fait part des entreprises retenues pour la réalisation de l'Agence Postale Communale et du nouvel accueil Mairie.

Concernant le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles, Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu récemment avec les personnes à l'initiative du projet mais le loyer demandé par la commune s'avère trop élevé par rapport à leur budget prévisionnel. Celles-ci renoncent à cette création.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Fait à Hadol, le 26 octobre 2015  
Le Maire,

Roger COLIN



Le secrétaire de séance,

Pierre-Antoine RICHARD